

MON EMPLOYEUR A SOUSCRIT UN CONTRAT SANTÉ,

quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?

Arrivée d'un enfant ?

Pour les futurs parents une aide financière par enfant est proposée en cas de naissance ou d'adoption.

Elle permet notamment de prendre en charge les frais liés à l'arrivée de l'enfant.

Cœur industrie peut accorder une aide financière de 250 €.

Salarié(e) et aidant(e) d'un proche dépendant ?

8 à 11 millions de personnes ⁽²⁾ aident au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

En plus de l'épuisement, ces personnes aidantes peuvent rencontrer des difficultés financières, et ont besoin de soutien pour mieux assumer ce rôle.

Cœur industrie peut faire bénéficier les salariés d'une aide forfaitaire de 500 € dans le cadre d'un congé aidant ou d'un remboursement allant jusqu'à 500 € pour faire face aux dépenses.

⁽²⁾ Source : Journée nationale des aidants 2023

Salarié en alternance ?

Les salariés en alternance bénéficient d'une baisse de 50 % de leur cotisation salariale obligatoire (salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation).

Cœur industrie finance cette action auprès des plus jeunes grâce à son fonds de solidarité.

L'ensemble des aides ⁽¹⁾ sont réservées aux salariés et entreprises qui ont souscrit au(x) régime(s) de prévoyance et/ou frais de santé négociés par votre branche professionnelle.

⁽¹⁾ Aides soumises à condition.

FLASHÉZ-MOI

pour en savoir plus et réaliser en un clic vos demandes d'aides



Ces aides financières se cumulent avec les services de l'accompagnement social que propose chaque organisme assureur.
Un vrai plus !

AÉSIO MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 4 rue du Général Foy, 75008 Paris - N° SIREN 775 627 391

APICIL PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale - 38 rue François Peissel, 69300 CALUIRE et CUIRE - N° SIREN 321 862 500

HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 143 rue Blomet, 75015 Paris - N° SIREN 538 518 473

MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 775 691 181

OCIRP - ORGANISME COMMUN DES INSTITUTIONS DE RENTES ET DE PRÉVOYANCE - Union d'institutions régie par le Code de la Sécurité sociale - 17 rue de Marignan, 75008 Paris - N° SIREN 788 334 720



MHP-24233_2305 - Document non contractuel - Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

DES AIDES FINANCIÈRES ET DES SERVICES pour les salariés de la branche de la métallurgie financés par le degré élevé de solidarité

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR LES ENTREPRISES,

pensée par les partenaires sociaux signataires
de la branche professionnelle de la métallurgie



Afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs nouvelles dispositions en matière de prévoyance et frais de santé, les partenaires sociaux signataires ont souhaité apporter **une solution clé en main innovante, attractive et pérenne : Cœur Industrie.**

Cœur Industrie est **une offre de protection sociale en Santé et en Prévoyance conforme aux obligations de la branche** qui permet aux entreprises de la métallurgie d'apporter à leurs salariés **un service simple et efficace.**

Assurée par Malakoff Humanis Prévoyance, APICIL Prévoyance, AÉSIO mutuelle, Harmonie Mutuelle Prévoyance - Groupe VYV, cette solution Cœur Industrie permet **d'accompagner les entreprises et les salariés à faire face aux aléas de la vie.**

Pour aller encore plus loin, les partenaires sociaux signataires ont décidé de proposer dans le cadre du degré élevé de solidarité des actions de prévention ainsi que des aides financières individuelles à destination des entreprises et salariés disposant de l'offre santé et/ou prévoyance Cœur Industrie.



MON EMPLOYEUR A SOUSCRIT UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE,

quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?

Impossibilité de reprendre votre travail à la suite d'une inaptitude professionnelle ?

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de salariés sont déclarés inaptes à leur poste de travail dans l'entreprise. Pour les soutenir dans l'attente d'une décision de reclassement, l'offre Cœur Industrie propose une aide financière qui compense la perte de revenu du foyer durant cette période.

Cœur industrie propose une aide financière de 1 000 € pour compenser la perte de revenu.

Perte d'autonomie ou en situation de handicap ?

Environ un adulte sur sept ⁽¹⁾ se voit vivre à son domicile avec un handicap ressenti. Cette situation peut entraîner des frais d'aménagement du domicile importants (aménagement salle de bains coût estimé entre 2 000 € et 5 000 €) ou des frais en cas de besoin d'avoir recours à une maison médicalisée.

Cœur industrie accompagne en mettant à disposition une aide de 1 000 €.

(1) Source : CNSA - les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2021

Arrêt de travail prolongé, comment reprendre en toute sérénité ?

À la suite d'un arrêt de longue durée, les salariés peuvent être exposés à un risque de désinsertion professionnelle en raison de leur état de santé ou d'un handicap.

Cœur industrie propose de financer un parcours sur-mesure aux salariés volontaires pour reprendre sereinement leur activité.

FLASHEZ-MOI

pour en savoir plus et réaliser en un clic vos demandes d'aides



Ces aides financières se cumulent avec les services de l'accompagnement social que propose chaque organisme assureur.
Un vrai plus !

